

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241015-d-2024-33-AU
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CREDIT AGRICOLE – REALISATION D'UN PRET D'UN MONTANT DE 150.000 € DESTINE A FINANCER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° D/2020/22 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 de la commune et autorisant la réalisation des emprunts,
Après avoir consulté divers organismes,
Après avoir pris connaissance du projet de contrat émanant du groupe prêteur,

DECIDE

DE CONTRACTER, auprès du Crédit Agricole dont le siège social est situé 26 quai de la Râpée à Paris (75012), un prêt long terme à taux fixe d'un montant de 150.000 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 150.000 €
- Taux fixe de 3,36 %
- Base de calcul des intérêts : 360 / 360 jours
- Durée : 15 ans
- Amortissement du capital : constant
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Mobilisation des fonds : déblocage en une ou plusieurs fois dans les 3 mois suivant l'édition des contrats,
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts,
- Commission d'engagement (Frais de dossier): 0,15% du montant de la convention, Soit 225 €,

DE PROCEDER à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 15 octobre 2024



Le Maire,

Philippe AUDEBERT